



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES YVELINES (78)
ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE - CANTON DE BONNIERES

MAIRIE DE GOMMECOURT
78270

12 bis, rue des écoles

☐ 01.30.93.06.91

☎ 01.30.42.23.56

Conseil Municipal du mercredi 13 février 2019

Présents : Monsieur le Maire Jacques Guérin

Les Conseillers municipaux : Mmes Roselyne Bocquialt (1^{ère} adjointe), Mme Christelle Rundstadler (2^{ème} adjointe), M. Mouloud Abdedou (3^{ème} adjoint), Mmes Jacqueline Lemercier, Stella Hébert-Le Bronec et Karine Macerelle, MM. Patrick Hérouin, Gérard Solaro et Arnaud Thomas

Absents excusés : Mme Ajéra Aoun qui donne pouvoirs à M. Fabrice Guénand

Le secrétaire de séance est Monsieur Gérard Solaro

Lecture et approbation du PV du précédent conseil

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'il y a des remarques concernant le compte-rendu du précédent conseil et en l'absence de commentaire, son approbation est votée à l'unanimité. Il reprend l'ordre du jour préparé en bureau municipal :

- 1) Enfouissement des réseaux rue de la Grande et rue de la Petite Vignette
- 2) Questions diverses

1. Enfouissement des réseaux des rues de la Grande et de la Petite Vignette

Monsieur le Maire dit que lors du précédent conseil, il a été décidé de se revoir afin que tous les conseillers municipaux puissent donner leur avis sur ce projet. Il dit que c'est un choix politique important qui va engager la commune sur 20 ans. Il donne la parole à M. Solaro.

M. Solaro dit qu'il veut revenir sur trois points :

1. il dit que les rubriques « travaux préparatoires » et « terrassement » de l'estimation des travaux sont comprises dans le montant total des travaux donné lors du dernier conseil.
2. il n'est pas obligatoire de refaire toute la route lors de travaux d'enfouissement. Dans le cas de la Grande et de la Petite Vignette la route sera refaite dans son intégralité, mais pour d'éventuels travaux d'enfouissement futurs, juste la bande de la tranchée peut être refaite.
3. l'estimation de JSI était surévaluée, M. Solaro a refait une étude pour un cout de travaux inférieur de 10 000€ environ.

Il rappelle que si l'on ne fait pas les travaux d'enfouissement maintenant, ils ne pourront pas être fait avant 20 ans, du fait que la Grande Vignette est en fils nus et que de ce fait, l'enfouissement doit être réalisé en priorité dans cette rue. Or, une fois que celle-ci aura été refaite, il serait aberrant de la recasser pour faire l'enfouissement.

En conséquence, ne pas faire l'enfouissement dans Grande Vignette cette année remettrait en cause le programme entier d'enfouissement.

Il rappelle également que dans 20 ans, il n'y aura probablement plus de subventions.

Il dit que puisque la commune ne dispose pas de fonds propres de qui est important, ce n'est pas le montant des dettes par lui-même mais celui des annuités de remboursement de la dette.

M. le Maire dit qu'il faut faire avancer la commune, que pour investir, on a besoin de recourir à l'emprunt et pour financer l'emprunt, on se doit d'augmenter les impôts.

Il dit qu'en 2004, le conseil municipal avait décidé de baisser les taux d'imposition, que si l'on revenait au niveau de 2004 avant la baisse des taux on aurait un produit fiscal supplémentaire de 28 000€, ce qui permettrait de faire les investissements nécessaires sur la commune.

Il dit également que depuis 2014 la dotation globale de fonctionnement n'a cessé de baisser, elle est passée de 64 000€ en 2014 à 39 000€ en 2018.

M. le Maire propose de débattre sur l'enfouissement rue de la Grande Vignette car il pense qu'il n'est pas possible financièrement de faire la Grande et la Petite Vignette. M. Abdedou dit que si l'on fait la Grande Vignette, il faut également faire la Petite Vignette. M. Solaro dit que l'on pourra faire la Petite Vignette plus tard, alors que si l'on ne fait pas la Grande Vignette maintenant on ne pourra pas faire d'autres rues.

Mme Macerelle demande si l'enfouissement des réseaux aura un cout pour les riverains des rues concernées.

M. Solaro dit que non, tout est pris en charge par la collectivité.

M. Hérouin dit que si l'on est face à un problème, on sera coincé financièrement car on aura déjà des emprunts importants.

M. Thomas dit que tous les projets réalisés ont toujours été bien subventionnés, mais que les subventions pour l'enfouissement sont faibles.

M. Hérouin dit qu'il faut penser au prochain conseil municipal en 2020, qui si la commune est trop endettée il n'y n'aura pas de possibilité de réaliser des projets.

M. le Maire dit que si l'on fait un emprunt de 170 000€ sur 20 ans, cela fera une annuité de 9 600€.

M. Solaro dit que la moyenne d'endettement par habitant à Gommecourt est inférieure à celle par habitant dans les communes comparables du département.

Monsieur le Maire dit qu'il faut que le conseil se prononce sur ce projet.

Considérant le cout des travaux restant à charge pour la commune,

Considérant que ce projet nécessiterait de recourir à l'emprunt,

Considérant que ce projet nécessiterait d'augmenter les taxes,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à deux voix pour et 10 voix contre dont un pouvoir,

Décide ne pas donner suite au projet d'enfouissement des réseaux des rues de la Grande et de la Petite Vignette.

2. Questions diverses

M. Hérouin dit qu'il avait été décidé lors d'un précédent conseil municipal de faire les travaux du trottoir de l'école.

M. le Maire dit que cela coute assez cher en matériel et va prendre 3 semaines aux employés communaux, qu'il vaut mieux attendre que les travaux de voirie soient réalisés dans les rues de la Grande et Petite Vignette, rue des Sablons et rue de la Poêle pour en profiter pour demander à l'entreprise de faire un bitume.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est levée à 20h35

Délibération n°1 : enfouissement des réseaux rue de la Grande et de la Petite Vignette

Mouloud Abdedou

Gérard Solaro

Stella Hébert-le-Bronec

Jacques Guérin

Roselyne Bocquiaux

Patrick Hérouin

Fabrice Guénand

Jacqueline Lemerrier

Arnaud Thomas

Karine Macerelle

Christelle Rundstadler